

**Délégation de signature de la présidente du conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Pôle Relations Internationales

**(annule et remplace l'arrêté de délégation de signature de la présidente du conseil
d'administration de l'établissement public Paris Musées – Pôle Relations Internationales en date
du 16 octobre 2020)**

La présidente du conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu les articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2221-53 ;

Vu la délibération 2012 SG 153 / DAC 506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n° 20201016-4 du conseil d'administration de Paris Musées en date du 16 octobre 2020, par laquelle le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées a donné à sa présidente délégation au titre des articles R. 2221-53 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Arrête

Article 1

La signature de la présidente du conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Anaïs QUINSAT, chargée de mission auprès de la Direction générale, cheffe du pôle Relations Internationales par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les actes relatifs à la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics dont le montant est strictement inférieur à 15 000 euros hors taxes et les ordres de service afférents, ainsi que leurs actes additionnels ;
- les bons de commande strictement inférieurs à 15 000 euros hors taxes ;
- les contrats de cession de droits d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes ;
- les certifications du service fait.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Musées et publié sur son site internet.

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- à l'intéressée.

Fait à Paris, le 20 janvier 2022

La présidente du conseil d'administration de Paris Musées

Carine ROLLAND

